

# Nouvelle demande



## Licence individuelle délivrée en vertu de la Loi sur les détectives privés et les gardiens de sécurité

Veillez lire attentivement les renseignements contenus dans cette formule. Ils fournissent des détails importants concernant votre demande et les documents que vous devez soumettre et renouveler afin d'éviter que votre licence cesse d'être valide.

Il convient de noter que si votre licence cesse d'être valide, vous pourriez avoir à remplir une nouvelle demande et y joindre de nouvelles vérifications du casier judiciaire et du registre concernant les mauvais traitements.

Vos renseignements personnels sont recueillis conformément à l'article 6 de la *Loi sur les détectives privés et les gardiens de sécurité* et à l'article 36 de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*, en vue d'établir votre admissibilité à une licence délivrée en vertu de la *Loi sur les détectives privés et les gardiens de sécurité*.

Toute question au sujet de la collecte des renseignements personnels fournis sur cette formule peut être adressée au registraire, Détectives privés et gardiens de sécurité, 155, rue Carlton, bureau 1800, Winnipeg (Manitoba) R3C 3H8, téléphone : 204 945-2825.

**Type de licence** (cochez la case appropriée) :

Détective privé (DP)  Gardien de sécurité (GS)  Détective privé et gardien de sécurité (DP et GS)

Licence temporaire (gardiens de sécurité seulement, pour une période de six mois)

**Avez-vous besoin d'une exemption du port de l'uniforme? (agents de prévention des vols seulement)**

Oui  Non (Si c'est le cas, annexe une « Formule de demande – Exemption du port de l'uniforme ».)

**Droits de licence (non remboursables) :**

Droits annuels (DP ou GS) : 30 \$  Licence temporaire (GS) : 30 \$

Droits annuels (DP et GS) : 60 \$

**Total ci-joint :** \$

### Partie 1 – Renseignements sur le requérant

Nom	Prénom	Autre(s) prénom(s)	Date de naissance (année, mois, jour)
Ancien nom officiel (s'il y a lieu)	Adresse postale du domicile		Ville
Province, État	Code postal, Zip Code		
N° de téléphone au domicile	N° de téléphone cellulaire	Courriel	

### Partie 2 – Vérification du casier judiciaire

**Votre formule de demande dûment remplie doit être accompagnée d'une vérification du casier judiciaire à jour. Celle-ci doit dater d'au plus six mois avant son dépôt auprès du registraire.**

1. Avez-vous déjà été accusé(e) et (ou) reconnu(e) coupable d'une quelconque infraction dans un pays, État, province ou territoire pour laquelle **vous n'avez pas** obtenu de pardon?  Oui  Non

Si c'est le cas, veuillez en fournir les détails dans les espaces ci-dessous (rajoutez des pages au besoin) :

Infraction	Date de l'infraction	Ville/province/État/Pays	Service de police	Peine

**Vous n'avez pas à inclure les condamnations ayant fait l'objet d'un pardon, les infractions pour excès de vitesse et les infractions de stationnement, ou les déclarations de culpabilité sous le régime de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* (Canada).**

**Remarques :**

**Si la vérification du casier judiciaire indique que vous avez des antécédents criminels, vous devez joindre à votre demande une lettre (appelée aussi transcription) d'un service de police dressant la liste de vos condamnations et des peines s'y rapportant.**

**Les vérifications du casier judiciaire et les transcriptions (s'il y a lieu) doivent être renouvelées tous les trois ans.**

**Le registraire pourrait vous demander de fournir de plus amples renseignements au sujet de votre casier judiciaire.**

**Renseignements additionnels**

**11** Le registraire peut demander à un requérant ou au titulaire d'une licence de fournir des renseignements additionnels. Il peut également exiger l'attestation sous serment ou autrement de tout renseignement ou document nouveau ou préalablement soumis.

**Partie 3 – Vérification du registre concernant les mauvais traitements**

**Votre formule de demande doit être accompagnée d'une vérification du registre concernant les mauvais traitements à jour. Celle-ci doit dater d'au plus six mois avant son dépôt auprès du registraire.**

2. Votre nom a-t-il déjà figuré dans la base de données du registre concernant les mauvais traitements?  Oui  Non

**Remarques :**

**Les vérifications du registre concernant les mauvais traitements doivent être renouvelées tous les trois ans.**

**Le registraire pourrait vous demander de fournir de plus amples renseignements au sujet de la vérification du registre concernant les mauvais traitements.**

**Renseignements additionnels**

**11** Le registraire peut demander à un requérant ou au titulaire d'une licence de fournir des renseignements additionnels. Il peut également exiger l'attestation sous serment ou autrement de tout renseignement ou document nouveau ou préalablement soumis.

## Partie 4 – Renseignements personnels

3. A-t-on déjà refusé de vous délivrer une licence de détective privé ou de gardien de sécurité au Manitoba ou dans tout autre province, État ou pays? (cochez la case appropriée)

On n'a jamais refusé de me délivrer une licence.

On a refusé de me délivrer une licence à ces occasions (rajoutez des pages au besoin) :

---

---

4. A-t-on déjà suspendu ou annulé votre licence de détective privé ou de gardien de sécurité au Manitoba ou dans tout autre province, État ou pays? (cochez la case appropriée)

On n'a jamais suspendu ou annulé ma licence.

On a suspendu ou annulé ma licence à ces occasions (rajoutez des pages au besoin) :

---

---

## Partie 5 - Photographie

**Une photographie récente en couleur doit être jointe à votre demande. Veuillez cocher la case ci-dessous correspondant au type de photo fournie :**

Papier photo

Format numérique (format de fichier JPEG seulement)

### Remarques :

**Si vous joignez une photo numérique, vous devez l'envoyer par courriel à [pisg@gov.mb.ca](mailto:pisg@gov.mb.ca). Indiquez votre nom et prénom comme titre de la photo et comme objet du courriel. Les photos stockées dans une clé USB, un CD ou un autre dispositif portatif ne sont pas acceptées.**

**Les photos qui ne se limitent pas à la tête et aux épaules ou qui sont floues, obscurcies par l'ombre ou en mauvais état pourraient être rejetées et la demande renvoyée au requérant.**

**Les photos doivent être renouvelées tous les trois ans ou si votre apparence a considérablement changé.**

## Partie 6 – Preuve de formation et (ou) de compétence

Tout dépendant du type de licence souhaité, vous devez joindre une preuve de formation et (ou) de compétence à votre demande. Veuillez cocher la ou les cases appropriées :

- Preuve de formation (gardien de sécurité)
- Pas de preuve de formation (gardien de sécurité)

### Remarques :

Si vous cherchez à obtenir une licence de gardien de sécurité, vous devez joindre une copie lisible de votre certificat de formation, d'une lettre énonçant une disposition établissant une exception approuvée ou d'une lettre confirmant votre réussite à l'examen.

Si vous avez coché « Pas de preuve de formation », vous devez cocher la case « Licence temporaire » dans la section Type de licence en haut de la présente formule.

Seule la formation reconnue par le Programme de formation des gardiens de sécurité sera acceptée. Autrement, on vous délivrera une licence temporaire, qui n'est valide que pour une période maximale de six mois. Vous n'avez droit qu'à une seule licence temporaire.

Les demandes sans preuve de formation acceptable soumises par des personnes à qui on a déjà délivré une licence temporaire leur seront renvoyées.

- Preuve de compétence (détective privé)

### Remarques :

Si vous cherchez à obtenir une licence de détective privé, vous devez inclure une preuve démontrant que vous avez acquis une expérience de travail constituant un lien direct avec le rôle d'un détective privé ou que vous avez suivi une formation de détective privé.

Si vous n'avez jamais été titulaire d'une licence de détective privé et que vous ne possédez aucune expérience de travail ou formation pertinente, vous devez joindre une lettre d'une agence de détectives privés autorisée. Cette lettre doit confirmer que l'employeur a l'intention de vous embaucher et de vous former pour devenir détective privé.

Conformément à l'article 10 de la *Loi sur les détectives privés et les gardiens de sécurité* :

### **Enquête sur un requérant**

- 10) Le registraire ou la personne qu'il autorise peuvent procéder aux enquêtes qu'ils jugent indiquées quant à la réputation, aux antécédents criminels, à la situation financière et à la compétence d'un requérant ou d'un titulaire de licence, auxquels ils peuvent demander de passer les examens que le registraire estime nécessaires pour déterminer leur compétence.

Je consens à ce que le registraire procède aux enquêtes visées à l'article 10 précité et communique à cette fin mes renseignements personnels.

## Partie 7 – Déclaration

Je déclare, au meilleur de ma connaissance et de ma croyance, que les renseignements figurant sur cette demande sont véridiques.

Fait le : \_\_\_\_\_  
(année, mois, jour)

Nom du requérant (en lettres moulées) : \_\_\_\_\_

Signature du requérant : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Signature d'un commissaire à l'assermentation de la Province du Manitoba

Mon mandat se termine le \_\_\_\_\_ jour d'(de) \_\_\_\_\_ 20\_\_\_\_\_.